

## *Le défi wallon du FDF*

Maxime Counet, Geoffroy Matagne et Pierre Verjans

**E**n 2009, deux ans avant de se séparer du Mouvement réformateur (MR) et six ans avant de devenir Défi (Démocrate fédéraliste indépendant), le Front démocratique des francophones (FDF) <sup>1</sup> annonçait son ambition de se présenter en Wallonie. S'agissait-il d'une rupture pour le parti amarante ? Quels ont été les résultats de cette décision ?

Après avoir rappelé l'histoire, déjà ancienne, des relations entre le FDF et la Wallonie, cette *@analyse du CRISP en ligne* reviendra sur les résultats remportés par les listes FDF présentées lors des élections locales de 2012 et du scrutin multiple de 2014. On envisagera également les motivations avancées et les difficultés rencontrées par ce parti pour s'implanter en Wallonie avant d'aborder les répercussions financières de cette décision.

### **Un lien ancien à la Wallonie**

Le FDF est indéniablement lié à la capitale et à sa périphérie, comme en témoignent ses premières dénominations : Front démocratique des Bruxellois de langue française, puis Front démocratique des Bruxellois francophones <sup>2</sup>. Néanmoins, les liens entre le FDF et la Wallonie datent de la genèse même du parti puisque, dès les élections législatives de 1965 (les premières auxquelles il prend part), celui-ci conclut un accord technique d'apparement avec le Front démocratique wallon (FDW), qui se présente alors dans la circonscription de Nivelles et fait partie de l'Action commune wallonne, embryon du Rassemblement wallon (RW) qui sera fondé en 1968 <sup>3</sup>. Les relations particulières du parti bruxellois avec l'arrière-cour brabançonne ont donc été précoces, marquées par le choc ressenti lors du vote des lois linguistiques du gouvernement Lefèvre-Spaak (PSC/PSB) et face à leurs conséquences à Bruxelles et dans sa périphérie, ainsi qu'à Fourons <sup>4</sup>. En effet, les francophones de Bruxelles et de sa périphérie craignent de voir la capitale enserrée par la Flandre dans un « carcan », les lois linguistiques obligeant l'administration communale, dans des entités où une majorité de la population parle le français, à utiliser le néerlandais,

---

<sup>1</sup> Le 24 janvier 2010, le parti a été rebaptisé Fédéralistes démocrates francophones, sans toutefois changer de sigle.

<sup>2</sup> Sur les débuts de cette formation, voir « Le «phénomène» F.D.F. », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 299, 1965 et Vincent DUJARDIN, Vincent DELCORPS (dir.), *FDF. 50 ans d'engagement politique*, Bruxelles, Racine, 2014.

<sup>3</sup> « Le Parti Wallon (P.W.) », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 367, 1967, p. 11. L'Action commune wallonne rassemble alors le Front wallon, le Front démocratique wallon, le Parti wallon des travailleurs et le Rassemblement démocratique wallon.

<sup>4</sup> Pierre VERJANS, « La fixation de la frontière linguistique », in Pierre UBAC, *Génération Fourons*, Bruxelles, De Boeck Université, collection « Pol-His », 1993, p. 73 et s.

soit avec des facilités pour les francophones, soit même, dans certains cas, sans régime de facilités. Les communes fusionnées depuis 1977 sous le nom de Fourons se retrouvent dans la même situation : une majorité de la population parlant le français est considérée par les lois linguistiques comme une minorité pouvant bénéficier de facilités<sup>5</sup>. S'ils s'accordent sur la critique, les motifs qui poussent le FDF et les militants wallons à critiquer ces lois diffèrent. La volonté de régionalisation des seconds est liée à la fois à une volonté « renardiste » de mettre en œuvre des réformes de structure et de relèvement industriel et à une indignation face à ce déni de la volonté de la population locale considéré comme un coup de force de la majorité flamande du pays. Le FDF réagit plutôt contre le caractère autonomiste du Mouvement flamand et tend à protéger une vision unitaire du pays. Mais la réaction des deux mouvements minorisés par le vote flamand majoritaire constitue une possibilité d'unité d'action. Le 23 mai 1965, dans l'arrondissement de Nivelles, le FDW obtient 5 709 voix pour l'élection de la Chambre des représentants (soit 4,6 % des votes valablement émis dans cet arrondissement) et 5 109 au Sénat (4,2 %) ; il n'obtient pas d'élu. À Bruxelles<sup>6</sup>, par contre, le FDF décroche 3 sièges de député et 1 de sénateur.

Dès 1968, avec l'aide de quelques députés libéraux francophones, le FDF et le RW s'organisent pour présenter des listes sous un numéro national unique à l'occasion des élections législatives et provinciales anticipées du 31 mars. Dans la foulée, le « 21 mai 1968, les deux partis se fondent en une formation unique [FDF-RW] tout en conservant une large autonomie »<sup>7</sup>. Jusqu'en 1981, le lien entre le FDF et le RW marque non seulement leur solidarité communautaire francophone, mais aussi leur différence régionale, puisqu'une fusion des partis n'a jamais été réellement envisagée, illustrant ainsi les relations complexes entre Régions et Communauté au sud du pays. Les résultats des deux partis durant cette période sont étroitement liés aux tensions communautaires et, couplés à la pression concomitante de la Volksunie de l'autre côté de la frontière linguistique, ils jouent eux-mêmes un rôle dans l'adoption des modifications institutionnelles. Dans cette période d'expansion du régionalisme puis de récupération de celui-ci par les partis traditionnels, les résultats du FDF et de son allié wallon décollent rapidement.

**Tableau 1. Chambre des représentants et Sénat.  
Sièges obtenus par le FDF et le RW (1968-1981)**

	Bruxelles			Wallonie			Total	
	Liste	Chambre	Sénat	Listes	Chambre	Sénat	Chambre	Sénat
1968	FDF	5	3	FDF/RW <sup>1</sup>	7	2	12	5
1971	FDF-RW	10	5	FDF-RW	14	7	24	12
1974	FDF-PLDP	12	6	FDFRW-PLDP/RW <sup>2</sup>	13	7	25	13
1977	FDF	10	5	FDF-RW/RW <sup>3</sup>	1	3	11	8
1978	FDF	11	6	RW	4	3	15	9
1981	FDF-RW	6	3	RW	2	0	8	4 <sup>4</sup>

<sup>1</sup> À la Chambre, listes FDF dans les circonscriptions de Nivelles (1 élu) et du Luxembourg.

<sup>2</sup> À la Chambre, liste FDFRW-PLDP dans la circonscription de Nivelles (2 élus).

<sup>3</sup> À la Chambre, liste FDF-RW dans la circonscription de Nivelles (1 élu).

<sup>4</sup> En raison du mécanisme de l'apparement provincial, la liste FDF-RW de l'arrondissement de Louvain obtient 1 élu.

<sup>5</sup> Michel HERMANS, Pierre VERJANS, « Les origines de la question fouronnaise », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 1019, 1983, p. 11.

<sup>6</sup> L'arrondissement de Bruxelles correspond alors à ce qui prendra plus tard le nom de circonscription de Bruxelles-Hal-Vilvorde.

<sup>7</sup> « Le F.D.F. - R.W. (I) », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 516, 1971, p. 2.

On voit que le FDF et son allié régionaliste wallon remportent parfois plus d'un dixième des 106 sénateurs élus directement ou des 212 sièges que la Chambre des représentants compte à l'époque. Si l'on ajoute que la Volksunie pèse près de 20 députés et autour de 10 sénateurs à chaque élection de la même période<sup>8</sup>, on saisit mieux la pression fédéraliste alors exercée sur les partis traditionnels.

## La difficulté de s'implanter en Wallonie en solo

Mais la disparition de la représentation parlementaire du RW en 1985 et la forte érosion des militants de ce parti durant la décennie 1980 vont directement affaiblir les listes auxquelles s'associe le FDF, ainsi qu'en témoignent les résultats des élections européennes dans le collège électoral français. Alors que les suffrages wallons représentent 56,2 % du total des voix obtenues par la liste FDF-RW en 1979, ces votes ne pèsent plus que 32,7 % pour la liste FDF-CFE<sup>9</sup> en 1984 et 23,0 % pour la liste ERE-FDF<sup>10</sup> en 1989.

**Tableau 2. Parlement européen.  
Résultats du FDF dans le collège français (1979-1989)**

	Liste	Bruxelles	Wallonie	Collège français	
1979	FDF-RW	181 470 voix	233 133 voix	414 603 voix	19,7 % (2 sièges)
1984	FDF-CFE	96 121 voix	46 758 voix	142 879 voix	6,4 % (0 siège)
1989	ERE-FDF	66 085 voix	19 782 voix	85 867 voix	3,8 % (0 siège)

Durant une dizaine d'années, le FDF continue à présenter des listes dans l'arrondissement de Nivelles, de manière à pouvoir bénéficier des voix des électeurs brabançons, réputés plus sensibles à la problématique bruxelloise, et du mécanisme de l'apparement électoral avec l'arrondissement de Bruxelles. Les résultats sont limités.

**Tableau 3. Chambre des représentants.  
Résultats du FDF dans l'arrondissement de Nivelles (1981-1991)**

	Liste	Voix	%	Sièges
1981	FDF-RW	16 868	9,6	1/5
1985	FDF	3 060	1,7	0/6
1987	FDF	4 126	2,2	1/6
1991	FDF-PPW	7 260	3,7	0/6

En 1991, le FDF essaie de s'implanter en Wallonie en déposant des listes dans d'autres circonscriptions que les brabançonnaises. Le résultat, présenté dans le tableau 4, est jugé décevant : les scores obtenus à l'extérieur de Bruxelles sont particulièrement faibles et le FDF remporte ses trois seuls élus dans la capitale. On peut néanmoins relever que les voix wallonnes représentent tout de même 17,6 % du total des suffrages du FDF, malgré la quasi-absence de meneurs significatifs en dehors de Nicolas Evrard, alors bourgmestre de Chaudfontaine, qui donne un peu plus de visibilité à la liste liégeoise.

<sup>8</sup> Sauf en 1978, élections qui suivirent le pacte d'Egmont et l'apparition du Vlaams Blok.

<sup>9</sup> Pour Front démocratique des fédéralistes pour la Communauté française et l'Europe.

<sup>10</sup> Pour Europe régions environnement – Front démocratique des francophones.

**Tableau 4. Chambre des représentants.  
Résultats du FDF à Bruxelles et dans les arrondissements wallons (1991)**

Arrondissement	Voix	%
Bruxelles	90 813	9,0 %
Nivelles	7 260	3,7 %
Mons	1 593	1,2 %
Liège	8 519	2,6 %
Verviers	1 973	1,3 %

## L'alliance avec les libéraux

Cette tentative d'implantation en terre wallonne ne sera pas oubliée, malgré son manque d'efficacité. Mais la faiblesse des résultats enregistrés explique en grande partie le démarrage, quelques mois plus tard, de négociations entre Jean Gol et Antoinette Spaak, respectivement président du PRL et ancienne présidente du FDF, visant à rapprocher leurs formations.

Le cartel mis en place avec le PRL en septembre 1993 apparaît au FDF comme la meilleure manière de regagner de l'influence au niveau fédéral tout en maintenant une certaine autonomie à Bruxelles<sup>11</sup>. Pendant plus de quinze ans, le FDF se concentre sur le terrain bruxellois et garde une autonomie programmatique. En 2001, les tensions institutionnelles avec le PRL, signataire des accords du Lombard, montrent que des divergences majeures subsistent. Le FDF s'oppose lors du vote garantissant une surreprésentation flamande au Parlement bruxellois. Il s'abstient par contre sur le refinancement de la Communauté française et sur le transfert de compétences de tutelle des communes aux Régions – en échange de la promesse, non tenue à ce jour, de la ratification par la Belgique de la convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la protection des minorités. La Fédération PRL FDF, à laquelle s'est ajouté ensuite le MCC, se mue néanmoins en MR en 2002, mais le FDF demeure autonome au sein de la nouvelle structure.

À l'automne 2008, Rudy Aernoudt fonde Lidé (pour Libéral démocrate), dont le programme positionne cette formation à la droite du MR. Certains responsables libéraux tentent de rallier le nouveau venu à leur mouvement, ce à quoi s'opposent le MCC et le FDF, qui menacent de quitter le MR<sup>12</sup>. Quelques mois après l'échec de cette tentative d'alliance du MR avec Lidé, trop peu sensible aux questions bruxelloises et trop ultralibéral selon le parti amarante, le FDF annonce le 9 novembre 2009, à l'occasion d'une conférence à Angleur (Liège), son intention de se présenter en Wallonie.

En posant ce choix, le FDF entend profiter de témoignages de sympathie reçus de Wallonie. Mais il brise l'entente tacite selon laquelle le FDF ne se positionne que sur des questions communautaires et laisse le MR s'exprimer sur les thématiques socio-économiques<sup>13</sup>. En effet, l'idée du FDF est de capitaliser sur les expériences de gestion communale à

<sup>11</sup> Marc D'HOORE, « Du PLP-PVV au PRL FDF (II). 1992-1997 », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 1556, 1997, p. 30.

<sup>12</sup> Voir à ce propos Julien DOHET, Jean FANIEL, Serge GOVAERT, Cédric ISTASSE, Jean-Paul NASSAUX, Paul WYNANTS, « Les partis sans représentation parlementaire fédérale », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 2206-2207, 2014, p. 39-40.

<sup>13</sup> Entretien avec Christophe Verbist, Jonathan Martin et Isabelle Noël, respectivement directeur du Centre d'études Jacques Georgin, vice-président de Défi et secrétaire régionale de Défi Hainaut, Bruxelles, 4 novembre 2016.

Bruxelles et en périphérie et d'orienter son discours sur la manière de gouverner, davantage que sur des positionnements linguistiques jugés réducteurs. De nombreux élus libéraux craignent dès lors une certaine concurrence entre les composantes du MR, notamment en vue d'éventuelles cessions de places sur les listes électorales.

Les tensions entre les libéraux et le FDF s'accroissent lorsque, en février 2011, Charles Michel remplace Didier Reynders à la présidence du MR. Le nouveau président ne paraît pas relayer aussi solidement que son prédécesseur les revendications des FDF dans les longues négociations institutionnelles qui conduiront à l'accord sur la sixième réforme de l'État. La rupture survient en septembre 2011, quand la scission de la circonscription électorale de Bruxelles-Hal-Vilvorde est négociée sans que soit décidé en échange un élargissement de la Région de Bruxelles-Capitale.

### Les FDF à nouveau seuls

C'est dès lors seuls que les FDF se présentent aux élections locales de 2012 et au scrutin multiple de 2014. Lors des élections communales, tenues le 14 octobre 2012, les FDF présentent des listes dans dix-huit des dix-neuf communes bruxelloises<sup>14</sup> et dans vingt-quatre communes wallonnes ; ces listes remportent 110 sièges en région bruxelloise et 3 en Wallonie. Au scrutin provincial, les FDF déposent des listes dans tous les districts wallons à l'exception de celui d'Eupen ; ils obtiennent 2 élus dans le Brabant wallon, mais aucun dans les autres provinces.

Lors des élections régionales du 25 mai 2014, ce parti présente une liste francophone en Région de Bruxelles-Capitale, ainsi qu'une liste dans chacune des treize circonscriptions wallonnes ; la première décroche 12 sièges, les autres aucun. Par voie de conséquence, les FDF disposent de 3 sièges au Parlement de la Communauté française, tous occupés par des élus bruxellois. Simultanément, pour l'élection de la Chambre, les FDF présentent une liste dans la circonscription de Bruxelles-Capitale (désormais limitée aux seules dix-neuf communes bruxelloises), dans chacune des cinq circonscriptions wallonnes et dans la circonscription du Brabant flamand (nouvellement créée suite à la scission de la circonscription électorale de Bruxelles-Hal-Vilvorde) ; seule la première remporte 2 sièges. Le même jour encore, la liste déposée dans le collège électoral français par les FDF pour l'élection des membres belges du Parlement européen ne parvient pas à remporter de siège.

---

<sup>14</sup> Essentiellement sous l'appellation FDF ou, dans quatre cas, Liste du bourgmestre.

**Tableau 5. Conseils provinciaux (2012), Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, Parlement wallon, Chambre des représentants, Parlement européen (2014). Résultats des listes FDF**

	2012		2014					
	Conseils provinciaux		Parlements régionaux		Chambre des représentants		Parlement européen	
	Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%
Bruxelles-Capitale	–	–	60 547	14,8	55 306	11,1	33 515	7,1
Brabant flamand	–	–	–	–	15 405	2,3	3 381 <sup>1</sup>	9,0 <sup>1</sup>
Brabant wallon	10 964	4,8	10 945	4,7	11 198	4,7	8 264	3,5
Hainaut	16 423	2,3	16 843	2,3	14 382	2,0	15 952	2,2
Liège <sup>2</sup>	10 198	1,7	13 383	2,2	13 915	2,2	11 822	2,0
Luxembourg	3 085	1,9	3 270	2,0	2 811	1,7	2 730	1,7
Namur	7 112	2,5	7 389	2,5	8 367	2,8	6 876	2,3
Total Wallonie <sup>2</sup>	47 782	2,4	51 830	2,5	50 673	2,4	45 644	2,3
TOTAL	47 782		112 377		121 384		82 540	

<sup>1</sup> Uniquement le canton de Rhode-Saint-Genèse, votes émis en faveur des listes présentées dans le collège électoral français.

<sup>2</sup> Pour l'élection européenne, à l'exception des communes de langue allemande.

En pourcentage des votes valables, on voit que l'effort de recrutement des candidats déployé à l'occasion de ces scrutins est nettement moins rentable dans les circonscriptions wallonnes qu'à Bruxelles, voire en périphérie bruxelloise. Il y est sans doute aussi plus fastidieux car trouver des personnes disponibles pour figurer sur une liste qui a très peu de chances d'obtenir un élu n'est pas simple. Pourtant, à bien y regarder, les résultats engrangés par les listes FDF en Wallonie ne sont pas insignifiants : en 2014, ils représentent 41,7 % du total des votes remportés par le parti pour l'élection de la Chambre et 55,3 % de ceux obtenus au scrutin européen. En proportion des votes valables, cependant, le score n'est que de 2,3 % dans la circonscription wallonne lors du scrutin européen, alors qu'il grimpe à 7,1 % en Région de Bruxelles-Capitale et à 9,0 % dans le canton de Rhode-Saint-Genèse. Pour l'élection de la Chambre, ces scores sont de 2,4 % en Wallonie, 11,1 % à Bruxelles et 14,3 % dans le canton de Rhode-Saint-Genèse<sup>15</sup>.

La direction de Défi ne semble pas découragée par les résultats obtenus en Wallonie, estimant qu'on ne peut y voir une forme de rejet de cette formation. Elle s'est fixé pour objectif, lors des prochains scrutins, de doubler le nombre de listes complètes qui seront déposées et d'obtenir au moins un élu dans chaque grande ville wallonne<sup>16</sup>. La volonté exprimée par les responsables du parti est de travailler sur une base locale et de ne pas procéder à des « parachutages » de personnalités bruxelloises.

Les témoignages de militants des provinces de Hainaut, de Liège et de Luxembourg mettent en avant le rôle d'initiative et de soutien personnel d'Olivier Maingain, président du FDF/Défi depuis 1995, et la liberté programmatique dont ils jouissent à propos des matières locales. Ainsi, il appartient à des coordinateurs provinciaux et locaux désignés dans un premier temps par la direction du parti de mobiliser des militants nouveaux et de dégager avec eux les priorités communales. Toutefois, ces efforts de recrutement effectués

<sup>15</sup> Votes émis en faveur de listes déposées dans le Brabant flamand. Dans le même canton, la liste FDF déposée dans la circonscription de Bruxelles-Capitale remporte 17,9 % des suffrages valablement exprimés ; ces voix sont comptabilisées dans le résultat bruxellois du parti.

<sup>16</sup> Entretien avec Christophe Verbist, Jonathan Martin et Isabelle Noël.

par les militants en Wallonie peuvent apparaître ingrats, en regard des résultats obtenus sur l'ensemble du territoire. À l'heure où Défi effectue un travail programmatique élargi par le biais de congrès doctrinaux, se pose également la question de la prise en compte par le sommet du parti des priorités mises en avant par les militants wallons au niveau communal. Partant, c'est la motivation de ces derniers qui peut être en jeu. Certains de ces militants ont d'ailleurs quitté le parti, estimant que leur voix n'y était pas suffisamment écoutée. Par ailleurs, l'éventuelle compétence de ces candidats en matière de gestion politique pourrait poser problème dans le cas où ils seraient élus, problème semblable pour tous les partis qui ne peuvent s'assurer de la fidélité ni des capacités de candidats non encore éprouvés.

Si, pour l'heure, l'implantation de Défi en Wallonie apparaît difficile et peu efficace électoralement, les efforts déployés pour ce faire par le parti amarante ne sont pas tout à fait vains. En effet, le financement public fédéral des partis politiques (financement prévu par la loi du 4 juillet 1989 relative à la limitation et au contrôle des dépenses électorales engagées pour l'élection de la Chambre des représentants, ainsi qu'au financement et à la comptabilité ouverte des partis politiques) est calculé pour chaque parti représenté à la Chambre en fonction du nombre de suffrages obtenus lors du renouvellement de cette assemblée. Annuellement, outre un montant forfaitaire de 175 029,44 euros (montant en vigueur en 2014), chaque parti reçoit un montant supplémentaire de 2,99 euros par vote valablement exprimé<sup>17</sup>. Autrement dit, les quelque 50 000 électeurs wallons de Défi permettent à ce parti d'accroître significativement le montant de la dotation publique fédérale qui lui est versée par la Chambre. En 2015, le parti a reçu à ce titre 491 672,04 euros, alors que, sans les voix obtenues en Wallonie, la somme aurait été réduite d'environ 151 500 euros<sup>18</sup>. Quoique peu productive sur le plan électoral, l'implantation de Défi en Wallonie s'est donc révélée intéressante d'un point de vue financier.

\*

\*   \*

Le FDF a très clairement été fondé, il y a 50 ans, en relation avec des problématiques touchant essentiellement Bruxelles et sa périphérie. Toutefois, en 2009, avant même de quitter le MR, ce parti a annoncé sa volonté de s'implanter en Wallonie. Les relations entre le FDF et la Wallonie sont en réalité bien plus anciennes encore, puisqu'elles remontent quasiment à la création de ce parti. Elles ont toutefois évolué considérablement avec le temps. Et sur le plan électoral, l'implantation de Défi au sud du pays demeure limitée,

<sup>17</sup> Jean FANIEL, Jef SMULDERS, Bart MADDENS, « Élections, partis et financement public : les retombées financières du scrutin du 25 mai 2014 », *Les @nalyzes du CRISP en ligne*, 25 juin 2014, [www.crisp.be](http://www.crisp.be). Ne disposant pas d'élu au Sénat, Défi ne bénéficie par contre pas du complément octroyé aux partis représentés dans les deux assemblées du Parlement fédéral.

<sup>18</sup> Chambre des représentants (Commission de contrôle des dépenses électorales et de la comptabilité des partis politiques), *Loi du 4 juillet 1989 relative à la limitation et au contrôle des dépenses électorales engagées pour l'élection de la Chambre des représentants, ainsi qu'au financement et à la comptabilité ouverte des partis politiques. Publication des rapports financiers sur la comptabilité des partis politiques et de leurs composantes (exercice 2015)*, volume IV, DOC 541959/004, p. 2137. Notons que la Commission de contrôle des dépenses électorales et de la comptabilité des partis politiques n'a pas encore décidé si les votes recueillis par la liste FDF déposée dans le Brabant flamand à l'occasion de l'élection de la Chambre tenue le 25 mai 2014 seraient ou non pris en compte dans le calcul de la dotation versée à Défi. Si tel était le cas, le parti pourrait percevoir des arriérés annuels à hauteur d'environ 46 000 euros, à calculer depuis l'installation de la Chambre actuelle, en 2014.

comme en attestent les scores remportés lors des scrutins de 2012 et de 2014, ainsi que le récent baromètre politique *La Libre Belgique*/RTBF, qui pointe ce parti à 2,2 % des voix en Wallonie. Le quotidien estime par conséquent « Défi calé sur son ancrage bruxellois »<sup>19</sup>.

Cette @analyse du CRISP en ligne a montré que, pour difficile qu'elle soit, l'implantation de Défi en Wallonie reste un objectif de la direction du parti. En outre, elle s'avère profitable en termes de financement. Pour Défi, l'enjeu sera donc de structurer les priorités wallonnes du parti en l'extrayant de la seule dynamique communautaire<sup>20</sup>, d'attirer des personnalités locales et – surtout – de maintenir un engagement dans le temps des militants, gage de la réussite d'une percée forcément lente en Wallonie d'un parti politique aux liens anciens avec cette région mais dont l'image reste fortement associée à la capitale et à sa périphérie.

Pour citer cet article : Maxime COUNET, Geoffroy MATAGNE et Pierre VERJANS, « Le défi wallon du FDF », *Les @analyses du CRISP en ligne*, 20 décembre 2016, [www.crisp.be](http://www.crisp.be).

---

<sup>19</sup> *La Libre Belgique*, 3 décembre 2016.

<sup>20</sup> Notons qu'avant d'entamer sa réflexion programmatique en vue des élections communales de 2018, la locale Défi de Liège s'est un temps appelée « Liège-Fourons », témoignant de l'origine communautaire d'une part de la sympathie dont jouissent les fédéralistes démocrates francophones.